# logo-FALC.h - Saint-Viâtre - Site officielC:\Users\c.gauthier\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\Logo-TCTM.PNGSI T BENEVOLE

**REGLEMENT BENEVOLE**

La Fondation des Amis de l’Atelier a créé le dispositif « Si T BénéVole ».

Si T BénéVole permet aux personnes accompagnées par la Fondation

de faire des actions de bénévolat.

Le bénévolat c’est

* Aider les autres
* S’engager
* Se sentir utile et fier
* Rencontrer des nouvelles personnes

Le bénévolat c’est donner de son temps gratuitement.

**Si T bénéVole s’engage**

* A expliquer le fonctionnement de Si T BénéVole
* A expliquer ce règlement au bénévole
* A signer ce règlement avec le bénévole
* A chercher des missions de bénévolat variées
* A proposer des missions adaptées aux envies

et aux disponibilités du bénévole

* A expliquer la mission en détail
* A faciliter les rencontres sur le lieu de mission
* A accompagner le bénévole sur la mission si besoin
* A échanger avec le bénévole pour faire un bilan de la mission

**Les bénévoles s’engagent**

* A fournir une attestation « Responsabilité Civile » tous les ans
* A signer et respecter le règlement
* A réaliser la mission de son mieux
* A respecter les horaires et la durée de la mission
* A respecter les autres
* A respecter les consignes de la mission

Exemple : discrétion sur les personnes rencontrées

lors de distribution alimentaire, respecter les temps de pause,

respecter les espaces pour fumer

* A participer à une formation si besoin
* A prévenir le plus rapidement possible en cas d’absence
* A refuser une mission

si l’état de santé ne permet pas d’assurer la mission

Le bénévole ou Si T BénéVole peuvent arrêter cet engagement

en prévenant à l’avance.

Fait à ……………………………… Fait à …………………………………

Le ……………………………… Le ………………………………

DIRECTEUR BENEVOLE